

Fill Up Média

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 745.881,25 euros
Siège social : 139 rue Vendôme 69006 Lyon
527 691 679 R.C.S. Lyon

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 JUIN 2025

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 mars 2024.

1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants			X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		

R7 : Mise en place de comités		X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X ⁽³⁾		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁴⁾	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) Le Conseil d'Administration de la Société ne comprend à ce jour qu'un seul administrateur indépendant. La Société envisage de désigner d'autres membres indépendants à l'avenir.

(2) Compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil d'administration, la Société n'envisage pas de mettre en place de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Toutefois, le conseil pourra, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

(3) La Société veille au respect de la parité au sein de ses équipes. A ce titre, 60% des managers de la Société sont de sexe féminin et la parité est en place au sein du comité de direction (3 femmes parmi le 7 membres qui le composent). Par ailleurs, la Société veillera, à l'avenir, à instaurer cette parité au sein des organes de direction. Il est par ailleurs précisé que des travaux internes ont été réalisés ayant pour objet la politique de mixité au sein de la société, de la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que de la rémunération.

(4) La Société ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où elle estime que compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, et de la présence d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, le sujet de leurs successions n'est pas d'actualité.

Le Conseil d'Administration, réuni le 18 mars 2025, a fait un point sur les recommandations et affirmé la volonté de la Société de poursuivre ses efforts afin de s'y conformer.

2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 80 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Manuel BERLAND	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
GROUPE FILL UP MÉDIA représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT	H	Administrateur	Directeur-général délégué	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
PHILIPPE GRILLOT	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Philippe GRILLOT sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
LAVOREL GROUPE représentée par Monsieur Jean Claude Lavorel Administrateur	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de la société LAVOREL GROUPE SA sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
Jean-Thierry CATRICE	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Jean-Thierry CATRICE sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
Julien RABIN	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Quentin MICHETTI	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Christophe BERGE	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 Le mandat de Monsieur Jean-Christophe BERGE sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale

Indépendance des Administrateurs

Conformément à la recommandation R3 du Code Middlednext, il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux membres indépendants.

Aux termes de la même recommandation, cinq critères permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur les cinq membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Jean Thierry CATRICE.

Par conséquent, la Société ne se conforme pas strictement à la recommandation R3 du Code Middlednext. En revanche, elle envisage de désigner d'autres membres indépendants en vue de s'y conformer.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après :

Manuel BERLAND, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Manuel BERLAND est diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC) durant laquelle il dessina les contours du projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études. Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial chez Completel de 2007 à 2009, il a exercé les fonctions de directeur des ventes de la région Rhône-Alpes de 2009 à 2011. Fin 2010, il quitte Completel pour fonder Fill Up Média.

GROUPE FILL UP MEDIA, représenté par Aurélien GRILLOT, Administrateur et Directeur-Général Délégué

Diplômé de l'EDC Paris, Aurélien Grillot a débuté sa carrière chez Mazars en tant qu'auditeur financier dans le secteur « Assurances, Industries et Services » accompagnant de nombreuses entreprises de différentes tailles et différents stades de maturité. Il quitte Mazars fin 2010 pour fonder Fill Up Média.

Philippe GRILLOT, Administrateur

Philippe Grillot, autodidacte, a débuté sa carrière en 1972 chez un transporteur basé à Dijon, les transports Gondrand. En 1982, il crée à Lyon EM2S, société spécialisée dans le transport et la logistique liés au secteur nucléaire, qu'il développe tout en suivant un cycle de formations au Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont il est vice-président en 1990-1991.

Créateur en 2000 de l'association Altra, en charge de la promotion de la formation pour le secteur des transports et de la logistique en Rhône-Alpes, il exerce parallèlement, à partir de 1998, les fonctions de juge au tribunal de commerce de Lyon, dont il est élu président de 2004 à 2008.

Nommé Président de TLF (Transports et Logistiques de France) de 1998 à 2011, il est également le premier président du Conseil Route. Il a été également élu président de la CCI de Lyon de 2011 à 2014.

Il est actuellement président de l'association IFARI (Initiatives franco Africaines) depuis 2015 et colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air depuis 2012.

LAVOREL GROUPE, représenté par Jean-Claude LAVOREL, Administrateur

Jean-Claude LAVOREL est un serial entrepreneur à succès, fondateur de LVL MEDICAL, un des leaders français de l'assistance médicale à domicile, et du groupe hôtelier haut de gamme LAVOREL HÔTELS.

Autodidacte et homme de terrain, Jean-Claude LAVOREL crée sa première entreprise dès l'âge de 23 ans. Après différentes expériences dans le secteur médical, il décide en 1989 de fonder LVL MEDICAL avec pour objectif de révolutionner une profession qui jusqu'en 1987 était exclusivement exploitée par le secteur public.

Le projet est un succès, et l'entreprise s'impose très rapidement comme l'un des acteurs clés du marché en France et en Allemagne. LVL MEDICAL entrera en bourse sur le second marché en 1996 et sera rachetée par le Groupe AIR LIQUIDE en 2012. Jean-Claude LAVOREL a également fondé en 2005 le groupe hôtelier LES CLES DU LUXE - aujourd'hui LAVOREL HÔTELS.

Acteur engagé et aux valeurs fortes, l'entreprise qui s'est fortement développée depuis sa création, compte aujourd'hui 14 établissements haut-de gamme en France, une marque d'hôtellerie Lifestyle KOPSTER, un domaine viticole et une compagnie fluviale. Animé par sa passion d'entreprendre, Jean-Claude LAVOREL accompagne également depuis plus de 20 ans de nombreux entrepreneurs dans des projets innovants, en France et en Europe, et particulièrement dans les secteurs de la petite enfance, la santé, et les services. Il est également Président de l'office du tourisme du Beaujolais.

Jean-Thierry CATRICE, Administrateur (indépendant)

Après une longue expérience au sein du groupe Valéo a différents postes (contrôleur de gestion, Directeur Financier, Directeur de Division en France et aux USA), Jean-Thierry Catrice est devenu dirigeant de société depuis 1995. Il a notamment occupé le poste de Président de Peguforme (de 1993 à 1997) et de Diam Group (de 1997 à 2008). Jean-Thierry Catrice occupe également le poste de directeur général délégué de Lamberet SAS, spécialisée dans les véhicules frigorifiques.

En 2010, il rejoint la société alsacienne de meubles (regroupant les marques Cuisines Schmidt et Cuisinella) en tant que directeur général délégué, poste qu'il occupera jusqu'en 2019.

Jean-Thierry Catrice est actuellement Directeur Général de Acteame, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement de PME.

Jean Christophe BERGE, Censeur

Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, Jean-Christophe Bergé est titulaire d'un Master of Sciences et d'un Certificate of Management délivré par le Georgia Institute of Technology.

Jean-Christophe Bergé débute sa carrière en audit puis en Transaction Services au sein de Deloitte puis en poste chez EPF Partners (2012). Il rejoint en 2017 Apax Partners Development en tant que directeur des participations. Jean-Christophe rejoint en 2019 le Groupe Lavorel en tant que directeur des investissements.

Julien RABIN, Censeur

Diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC), année durant laquelle il participa au projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études en compagnie de Manuel Berland.

Il débuta sa carrière chez Cégid en 2007 en tant qu'ingénieur commercial en charge de la commercialisation des solutions de gestion auprès des experts comptables.

Fin 2010, il quitta Cegid pour fonder Fill Up Média.

Quentin MICHETTI, Censeur

Autodidacte, Quentin Michetti, démarra sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'expertise comptable et gravit de nombreux échelons jusqu'à devenir chef de mission à partir de 2007.

Passionné de mathématiques et de nouvelles technologies, il a toujours consacré de nombreuses heures à l'étude de différents sujets informatiques.

Fin 2010, il décida de quitter son cabinet d'expertise comptable pour fonder Fill Up Média et en devenir le directeur technique. En 2013, il a obtenu un diplôme de chef de projet informatique.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

Administrateur	Société	Nature du mandat
Manuel BERLAND	GROUPE FILL UP MEDIA	Directeur-Général
Aurélien GRILLOT (représentant permanent de la société GROUPE FILL UP MEDIA)	GROUPE FILL UP MEDIA	Président
	SCI IMMO AGQM	Gérant
	AGAPE	Directeur-Général
Jean-Claude LAVOREL (représentant permanent de la société LAVOREL GROUPE)	LAVOREL GROUPE	Membre du directoire
	LAVOREL MEDICARE	Administrateur
	FINAL	Administrateur
	LAVOREL HOTELS	Directeur général
	GRAND HOTEL DU ROND-POINT DES PISTES	Président du Conseil d'administration
	LAVOREL MEDICARE FRANCE	Directeur général
	SCI SPBM, SCI MONFLEURI, SCI, SCI LE CHATEAU, SOCIETE IMMOBILIERE LE CHABICHOU,	Gérant
Jean-Thierry CATRICE	Schmidt Groupe	Administrateur
	ACTEAME	Directeur général
	SCI EMA et SCI ABISA	Gérant
Philippe GRILLOT	AGAPE	Président

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Manuel BERLAND, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 19 mai 2022 comme le plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Manuel BERLAND organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 19 mai 2022, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 19 mai 2022, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration :

- connaissance et respect des textes règlementaires,
- respect de l'intérêt social,
- efficacité du Conseil d'administration,
- liberté de jugement,
- obligation de diligence,
- obligation de confidentialité.

Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel

ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Comités spécialisés

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Le conseil pourra, toutefois, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

Au cours de l'exercice, la Société a travaillé sur la réalisation d'un bilan carbone, lequel fera l'objet d'une présentation au Comité RSE.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
 - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
 - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 25 000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Cette convention a été autorisée la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet et a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 183 584,19 euros.

- **Facturation des frais de direction**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 7 000 €.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 16 119,36 €.

5. **Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date de l'AG	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice	Expiration
18 juin 2024	7	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport Prix unitaire de rachat : 20 euros	Au 31/12/2024, la société détenait 13 326 actions auto détenues au titre du contrat de liquidité avec le Crédit Industriel et Commercial	18 juin 2025

18 juin 2024	8	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	10 % du capital de la Société	Néant	18 juin 2026
27 juin 2023	10	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier.	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	27 août 2025
27 juin 2023	11	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (ex placement privé)	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Utilisée lors de l'augmentation de capital décidée par le CA les 16 et 17 décembre 2024	27 août 2025
18 juin 2024	9	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i>	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Utilisée lors de l'augmentation de capital décidée par le CA les 16 et 17 décembre 2024	18 décembre 2025
18 juin 2024	10	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques	18 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	18 décembre 2025

27 juin 2023	14	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	Néant	27 août 2025
27 juin 2023	15	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	27 août 2025
19 mai 2022	25	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital de la Société	Néant	19 juillet 2025
19 mai 2022	25	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social	Néant	19 juillet 2025
18 juin 2024	11	Fixation d'un plafond nominal global des augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances	N/A	Augmentation de capital : 300 000 € Titres de créances : 10 000 000 €	N/A	N/A
18 juin 2024	12	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société.	18 mois	5% du capital social	Néant	18 décembre 2025
18 juin 2024	13	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit	26 mois	3 % du capital de la Société	Néant	18 août 2026

Fait à Lyon, le 18 mars 2025.

Le Conseil d'administration,
Manuel BERLAND